

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 29 juin 1972  
PC/rp

432

LIBRARY

Note BIO N° 95 (72) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Dir. Gén. des DG. I & X

Objet : 212ème réunion de la Commission

Selon la tradition, la Commission a consacré une partie de sa réunion d'hier à l'examen de la situation monétaire au lendemain de la réunion du Conseil des Ministres des Finances à Luxembourg. Dans son commentaire, M. le Vice-Président BARRE a souligné que la solidarité communautaire avait été mise à l'épreuve et qu'elle a pu, fort heureusement, être maintenue. Il était important de voir confirmés les accords de Washington avec les structures de taux de change arrêtées le 18 décembre dernier ainsi que les accords de Bâle relatifs aux fluctuations de marge à 2,25%, élément essentiel du bon fonctionnement du Marché commun tant industriel qu'agricole. La Commission a donc remercié le Président MANSCHOLT et le Vice-Président BARRE pour l'action ferme et efficace qu'ils ont menée auprès des Gouverneurs de Banque Centrale et au sein du Conseil pour aboutir aux décisions dont la signification politique est importante dans la mesure où l'acquis communautaire en matière d'union économique et monétaire a pu être sauvegardé.

Les décisions prises aujourd'hui par le Cabinet allemand pour faire face aux mouvements de capitaux spéculatifs n'étaient pas encore connues, mais il est évident que la Commission ne pouvait que se réjouir de mesures dont M. BARRE avait souligné l'opportunité tout au long de l'année 1971 et que le Conseil des Ministres avait acceptées au mois de mars dernier sous la forme d'une directive prévoyant un éventail d'instruments destinés à mieux faire face à la spéculation.

La Commission a aussi délibéré à propos du débat qui aura lieu la semaine prochaine au Parlement européen, à Strasbourg, sur la préparation du Sommet et l'élargissement des pouvoirs du Parlement. Le Président Mansholt prendra la parole mercredi et soulignera notamment le moment politique dans lequel la préparation du Sommet se déroule et donnera les indications attendues sur les intentions de la Commission à propos des propositions au sujet de l'élargissement des pouvoirs du Parlement.... ATTENTION DIS.... Comme vous le savez, la Commission n'a pas l'intention de présenter des propositions "juridiques" avant la Conférence au sommet. Tout d'abord, la Commission estime que le Sommet doit prendre des décisions politiques à ce sujet et des engagements précis, sur la base des propositions que la Commission lui présentera et qui, bien que n'étant pas formels au sens du Traité, n'en sont pas moins essentiels pour le futur institutionnel de la Communauté. Ensuite, la Commission estime qu'il appartiendra aux Institutions de la Communauté à Dix de définir formellement les nouvelles réalités institutionnelles de la Communauté FIN DU DIS... Le débat qui se déroulera sur la base des rapports Muller et Spénale, pourrait ne pas être facile.

M. Barre fera mardi prochain au Parlement européen une déclaration sans débat sur les affaires monétaires.

.../...

En ce qui concerne la préparation du Sommet, la Commission entend contribuer à la préparation de la Conférence à Dix qui aura lieu le 19 juillet prochain. A cet effet, un document sera préparé, qui devrait être présenté lundi 10 juillet au COREPER, qui, comme vous le savez, est chargé de dresser un tableau synoptique des différentes positions des membres de la Conférence sur les divers problèmes. Trois domaines seront considérés par la Commission : tout d'abord, le renforcement de la Communauté, en particulier la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire et l'élargissement des compétences communautaires; ensuite, les relations avec les pays tiers avec indication des options politiques à prendre par le Sommet; finalement, les questions institutionnelles. La Commission, sur la base d'un avant papier préparé par la Task Force, en discutera en session spéciale vendredi 7 juillet prochain, avec réunion finale éventuelle lundi 10 juillet, au matin.

Parmi les décisions prises au cours de la réunion hebdomadaire, il faut souligner l'action renforcée qu'a proposée M.BORSCHETTE dans le domaine des consommateurs. Cette action s'orientera dans une triple direction :

- des contacts réguliers avec les cinq organisations précédemment membres du Comité de Contacts (Comité dissout depuis février 1972);
- dans le budget de 1973 une somme de 10 millions de francs belges sera inscrite en vue du financement d'actions en faveur des consommateurs;
- le Service spécialisé de la Commission qui, actuellement fonctionne d'une manière assez modeste, sera renforcé en personnel.

Par ailleurs, sur rapport de M.BORSCHETTE, la Commission a examiné l'ensemble du dossier relatif aux monopoles; un certain nombre de procédures d'infractions ont été engagées.

Dans le domaine de la compétence de M.SPINELLI, la Commission a procédé à une première discussion sur le dossier aéronautique, mais les conclusions ne seront arrêtées que dans quinze jours; en revanche, une proposition visant à la mise en oeuvre des contrats communautaires dans le développements industriel a été arrêtée dans son principe, la décision finale devant intervenir dans huit jours.

Amitiés,

Le Porte-Parole

B.OLIVI

